

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DE SUIVI DE LA
CONVENTION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES
LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD
DES FEMMES APRES L'EXAMEN DE SA
PROCEDURE DE SUIVI LE 06 NOVEMBRE 2019
AUX NATIONS UNIES**

FEVRIER 2020

Table des matières

INTRODUCTION	4
I. VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES, STEREOTYPES ET PRATIQUES NEFASTES	6
1. REALISATIONS	6
2. OBSTACLES	6
3. RECOMMANDATIONS	6
II. MECANISME NATIONAL DE PROMOTION DE LA FEMME	7
1. REALISATIONS	7
2. OBSTACLES	7
3. RECOMMANDATIONS	7
III. AIDE JURIDIQUE ET ACCES A LA JUSTICE	7
1. REALISATIONS	7
2. OBSTACLES	8
3. RECOMMANDATIONS	8
IV. SANTE	8
1. REALISATIONS	8
2. OBSTACLES	9
3. RECOMMANDATIONS	9
V. PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE ET PUBLIQUE	10
1. REALISATIONS	10
2. OBSTACLES	10
3. RECOMMANDATIONS	10
VI. CADRE CONSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF (LOIS DISCRIMINATOIRES)	11
1. REALISATIONS	11
2. OBSTACLES	11
3. RECOMMANDATIONS	11
VII. FEMMES DEMANDEURS D'ASILE ET REFUGIEES	12
1. REALISATIONS	12
2. OBSTACLES	12
3. RECOMMANDATIONS	12
VIII. EDUCATION	12
1. REALISATIONS	12
2. OBSTACLES	14
3. RECOMMANDATIONS	14
IX. EMPLOI	14
1. REALISATIONS	14
2. OBSTACLES	14
3. RECOMMANDATIONS	14
X. MARIAGE ET RELATIONS FAMILIALES	15
1. REALISATIONS	15
2. OBSTACLES	15
3. RECOMMANDATIONS	15
XI. TRAITE ET EXPLOITATION A LA PROSTITUTION	15
1. REALISATIONS	15
2. OBSTACLES	16

3.	RECOMMANDATIONS	16
XII.	FEMMES EN SITUATION DE CONFLIT OU D'APRES CONFLIT	16
1.	REALISATIONS	16
2.	OBSTACLES	16
3.	RECOMMANDATIONS	17
XIII.	GROUPES DE FEMMES DEFAVORISEES (FEMMES VIVANT AVEC UN HANDICAP, FISTULES, VICTIMES DE VIOLENCES ET LES VEUVES).....	17
1.	REALISATIONS	17
2.	OBSTACLES	17
3.	RECOMMANDATIONS	17
XIV.	NATIONALITE	18
1.	REALISATIONS	18
2.	OBSTACLES	18
3.	RECOMMANDATIONS	18
XV.	REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	18
1.	REALISATIONS	18
2.	OBSTACLES	18
3.	RECOMMANDATIONS	19

SIGLES ET ABREVIATIONS
AMLD : Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AJS : Association des Juristes sénégalais
CASE : Cadre Harmonisé de Suivi Evaluation
CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDPE : Comité Départemental de Protection de l'Enfant
CESE : Conseil Economique Social et Environnemental
CHEDS : Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité
CIDPH : Convention internationale des droits des personnes handicapées
CSW : Commission de la Condition de la Femme
COP : Conférence des Parties
COSYDEP : Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique
EDS/C : Enquête Démographique et Santé/continue
EDS MICS : Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples au Sénégal
EDM : Ecole des Maris
ENE : Enquête Nationale de l'Emploi
EPU : Examen Périodique Universel
GESTES : Groupe d'Etude et de Recherches en Genre
HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
MFFGPE : Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants
MGF : Mutilations Génitales Féminines
ODD : Objectif de développement durable
PADESS : Programme d'Appui au Développement Economique et Social
PAQUET-EF : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation
PASNEEG : Projet d'Appui à la Stratégie Nationale de l'Équité et de l'Égalité de Genre
PF : Planification Familiale
PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
PSE : Plan Sénégal Emergent
SCOFI : Scolarisation des Filles
SNAEF : Stratégie Nationale pour l'Autonomisation Economique des Femmes
SNDES : Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SNEEG : Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre
SR : Santé de la Reproduction
SSN : Stratégie Sénégal Numérique
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication
VBG : Violences Basées sur le Genre

INTRODUCTION

Le Sénégal, à l'instar de la communauté internationale a adhéré aux principaux instruments juridiques internationaux, régionaux et sous régionaux protecteurs des droits de la femme et de la fille. A cet effet, il a ratifié en 1985 la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et son protocole facultatif en 2000.

A travers ses engagements, l'Etat rend compte du niveau de mise en œuvre des recommandations formulées par des instances et organes de traités tels que le Comité pour le suivi de la CEDEF, l'Examen Périodique Universel (EPU), la Commission de la Condition de la Femme (CSW) et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Au niveau national, la volonté de l'Etat se traduit par la mise en place progressive de cadres juridique, réglementaire, institutionnel et politique favorables à la réalisation de réformes et l'élaboration de politiques spécifiques pour la pleine jouissance des droits de la femme et de la fille.

Le Sénégal a rédigé un document d'analyse des mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention, qui a été soumis à l'EPU. C'est dans cette perspective, qu'un rapport national au titre du troisième cycle de l'EPU a été élaboré sous la direction du Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE) en collaboration avec du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH).

Toutefois, ce présent rapport est élaboré sur la base des problèmes identifiés par le Comité après l'examen de sa procédure de suivi du 06 novembre 2019 aux Nations Unies. Ainsi, pour chaque problématique, il sera question de faire ressortir les avancées, les contraintes ainsi que les défis et recommandations.

I. VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES, STEREOTYPES ET PRATIQUES NEFASTES

L'éradication des Violences Basées sur le Genre (VBG), l'abandon des pratiques néfastes et Mutilations Génitales Féminines (MGF) et mariages d'enfants constituent des priorités majeures pour le Sénégal. Des mesures institutionnelles et juridiques sont prises pour prendre en charge ces questions :

1. REALISATIONS

Au plan institutionnel :

- le Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité ;
- le développement d'une plateforme WEB SMS de collecte de données VBG avec l'appui du laboratoire Groupe d'Etude et de Recherches en Genre stabilisé en 2019.

Au plan juridique :

- l'adoption de la loi n°20-05 du 10 janvier 2020 modifiant la loi n° 65 du 21 juillet 1965 portant criminalisation du viol et de la pédophilie ;
- la Stratégie nationale de vulgarisation pour l'application de la loi criminalisant le viol et la pédophilie.

2. OBSTACLES

- la persistance des stéréotypes et pesanteurs socio-culturelles;
- l'insuffisance de mécanismes de prise en charge (seulement 25% du fonds d'assistance judiciaire sont dédiés aux victimes de VBG, inexistence de structures intégrées et holistiques à guichet unique);
- la faible application de la loi due l'absence de dénonciation de certains cas de violences.

3. RECOMMANDATIONS

- la création d'une base de données sur les VBG avec l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie;
- le renforcement des programmes dédiés (VBG et MGF);
- l'intensification des campagnes de sensibilisation pour les transformations sociétales positives.
-

II. MECANISME NATIONAL DE PROMOTION DE LA FEMME

1. REALISATIONS

Au niveau institutionnel

- l'adoption de la Stratégie nationale pour l'Autonomisation Economique des Femmes pour l'horizon tempore 2020 -2035 ;
- l'opérationnalisation de la Stratégie nationale pour l'Economie Numérique (2016-2025), a contribué au développement de l'économie numérique.

Au plan économique

Le Gouvernement a engagé des programmes de renforcement des capacités techniques et managériales pour les femmes et jeunes filles. (Réf rapport périodique CEDEF).

Malgré ces efforts, les contraintes persistent toujours.

2. OBSTACLES

- l'accès difficile des femmes à la terre, la sécurisation de leurs droits ainsi que leur méconnaissance du régime foncier ;
- les conséquences négatives des changements climatiques sur la santé et le potentiel de développement des femmes ;
- le taux d'analphabétisme toujours élevé des femmes et des filles.

3. RECOMMANDATIONS

- renforcer les programmes de formation des femmes et des filles ;
- faciliter l'accès des femmes aux équipements et facteurs de production ;
- mettre en place des programmes innovants pour l'accès des femmes à la technique et à la technologie adaptative.

III. AIDE JURIDIQUE ET ACCES A LA JUSTICE

Le programme sectoriel justice au Sénégal est une des politiques publiques ayant pour objectif de rapprocher le justiciable de la justice.

1. REALISATIONS

- le programme de renforcement des capacités des officiers de police judiciaire et de la gendarmerie pour une meilleure prise en charge des VBG depuis 2018 ;
- la promotion de brigades mixtes dans les zones enclavées.

2. OBSTACLES

Malgré les efforts consentis par l'Etat, des obstacles relatifs à l'accès des femmes aux services juridiques et judiciaires subsistent:

- l'inégale couverture géographique des juridictions ;
- le faible pouvoir financier des femmes limitant leur accès à la justice surtout dans les milieux défavorisés ;
- la faible saisine de la justice par les justiciables du fait des pesanteurs socio-culturelles.

3. RECOMMANDATIONS

Néanmoins, ces défis s'imposent :

- veiller à l'application effective des lois relatives aux droits des femmes et des jeunes filles ;
- veiller à l'intégration dans les programmes prioritaires, des actions favorables à l'élimination des VBG ;
- veiller à la disponibilité des données statistiques sensibles au genre au niveau de la justice.

IV. SANTE

Le gouvernement du Sénégal, en vue d'une meilleure prise en charge des besoins différenciés des femmes et des hommes, a initié des actions significatives en faveur de la prise en compte du genre dans le domaine de la santé.

1. REALISATIONS

- l'élaboration du Plan national de Développement Sanitaire (PNDS) pour la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infanto-juvénile (2018-2023) ;
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Planification Familiale (2016-2020);
- l'existence d'une Plateforme nationale pour la réinsertion des femmes victimes de fistules depuis 2016 avec un objectif zéro cas à l'horizon 2030 ;
- la Stratégie nationale pour l'Ecole des Maris (EDM 2020-2025).

2. OBSTACLES

- la recrudescence des violences sous toutes notamment dans les zones péri-urbaines et rurales;
- la répartition inéquitable du personnel médical pour lutter contre la mortalité et la morbidité maternelle ;
- les pesanteurs socio-culturelles freinant l'accès à la PF et certains soins de santé ;
- le niveau faible du plateau technique surtout dans les zones les plus reculées.

3. RECOMMANDATIONS

- poursuivre les programmes d'information et de sensibilisation sur l'accès aux services de santé surtout au niveau des groupes les plus vulnérables ;
- déployer suffisamment de personnel médical dans les zones dépourvues ;
- relever le plateau médical des structures sanitaires ;
- fixer le personnel médical en le motivant en conséquence.

V. PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE ET PUBLIQUE

1. REALISATIONS

- les quatre (04) institutions de la République sont dirigées par deux hommes (02) et deux (02) femmes;
- au niveau du Gouvernement, le taux de présence des femmes est de 21% à la suite du dernier remaniement ministériel.

2. OBSTACLES

- le niveau encore faible de positionnement des femmes dans les stations de responsabilité;
- les barrières socio-culturelles freinant l'accès plus significatif des femmes dans les instances de décision surtout au niveau de la gouvernance locale.

3. RECOMMANDATIONS

- renforcer le leadership féminin pour développer une certaine résilience aux pesanteurs socio-culturelles ;
- renforcer le pouvoir économique des femmes pour influencer considérablement le relèvement de leur leadership politique;
- améliorer le niveau de représentation des femmes dans les sphères médiatiques et leur accès aux TIC.

VI. CADRE CONSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF (LOIS DISCRIMINATOIRES)

Les efforts déployés en particulier depuis Beijing sont sanctionnés par des progrès significatifs matérialisés par des engagements internationaux et régionaux. Il s'agit de conventions, de protocoles, de recommandations et de traités dont les objectifs accordent plus d'attention aux droits des femmes et des filles et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

1. REALISATIONS

- la vulgarisation du Rapport de la Révision des Textes législatifs et réglementaires discriminatoires à l'égard des femmes avec les femmes parlementaires et élus territoriaux et les OSC (2019-2020) ;
- la mise en place de mécanismes et cadres juridiques de suivi de la participation des femmes dans l'économie nationale (la loi relative au Code des marchés publics, révisée en 2008, consacre 15% de la commande publique aux femmes pour le développement des PME et de l'entrepreneuriat des femmes).

2. OBSTACLES

- l'inachèvement de l'harmonisation du droit sénégalais avec les instruments juridiques internationaux relatifs au droit des femmes ;
- les lenteurs du processus d'élimination des discriminations à l'égard des femmes et des filles pour des motifs économiques, socio-culturels et à la réticence des religieux.

3. RECOMMANDATIONS

- autonomiser l'aide juridictionnelle des victimes de Violences Basées sur le Genre;
- mobiliser les ressources conséquentes au plan interne et externe pour le financement de l'agenda de promotion et de protection des droits des femmes ;
- initier des programmes innovants d'informations et de sensibilisations pour l'adoption de comportements, attitudes et pratiques des citoyens et citoyennes favorables à l'équité et de l'égalité de genre.

VII. FEMMES DEMANDEURS D'ASILE ET REFUGIEES

Ce domaine d'activité stratégique est organisé autour des deux principaux axes suivants : la promotion du respect des droits des migrants et l'intégration des questions de genre dans les politiques migratoires.

1. REALISATIONS

- réalisation des droits des demandeurs d'asile et réfugiées à travers la mise en œuvre des dispositions protectrices des traités internationaux et régionaux y relatifs ;
- validation du document national de politique migratoire ;
- mise en place de cadre permanent de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiées.

2. OBSTACLES

- les risques d'exposition à des situations de vulnérabilité des migrants irréguliers ou réfugiés ;
- l'insuffisance des mécanismes adéquats permettant d'assurer une meilleure protection de leurs droits.

3. RECOMMANDATIONS

- promouvoir une gestion ordonnée des migrations basées sur la protection et le respect des droits des migrants ;
- réduire les risques de violations des droits des migrants ou réfugiés durant leur parcours migratoire, surtout au niveau transfrontalier.

VIII. EDUCATION

L'engagement du Gouvernement dans le secteur de l'éducation s'est réaffirmé à travers le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence dans le secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF 2013-2025). Ainsi, beaucoup de progrès ont été enregistrés :

1. REALISATIONS

De 2014 à 2018, il est noté une nette évolution positive des indicateurs relatifs à la scolarisation.

L'indice de parité est en faveur des filles de l'élémentaire au moyen et est égal à 1 au secondaire.

CYCLE	INDICATEURS	ANNEES	
		2014	2018
ELEMENTAIRE	Taux de Redoublement	89	92,6%
	Taux de Progression	3,1	3,6
	Taux d'Achèvement au Primaire	88,9	86,37
	Taux d'Abandon chez les filles	80,09	65,9
	Taux d'Abandon chez les garçons	8	10,01
MOYEN	Taux de Redoublement	57,9	53,3%
	Taux de Progression	20,04	17,2
	Taux d'Achèvement au Moyen	71,5	72,6
	Taux d'Abandon chez les filles	57,52	39,4
	Taux d'Abandon chez les garçons	8	10,1
SECONDAIRE	Taux Redoublement	28 ,6	34,6%
	Taux de Progression	22,5	21,9
	Taux d'Achèvement au Secondaire		68,7
	Taux d'Abandon chez les filles		27,0
	Taux d'Abandon chez les garçons		9,5

Source : Ministère de l'Education nationale, 2019

Evolution des effectifs des filles au baccalauréat de 2012 A 2018

Période	Total inscrits	Filles inscrites	Taux global de réussite
2012	91254	39893	38,2
2013	110450	49902	38,5
2014	127540	58766	31,8
2015	147067	68698	31
2016	153462	73283	36,5
2017	151991	74583	31,7
2018	158334	79388	35

Source Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), 2019

- **Concours « Miss Maths, Miss Science »** : Cette initiative est lancée pour encourager les filles à s'intéresser davantage aux séries scientifiques.

2. OBSTACLES

- la pauvreté, les mariages et grossesses précoces, les violences, la gestion de l'hygiène menstruelle, l'enclavement et l'analphabétisme ;
- la faible intégration du genre dans la mise en œuvre de la politique éducative.

3. RECOMMANDATIONS

- prendre en compte la dimension genre pour relever le défi de l'intégration équitable des besoins spécifiques ;
- renforcer la construction des collèges de proximité.

IX. EMPLOI

Au Sénégal, la problématique de l'emploi des femmes et des jeunes constitue un enjeu majeur pour l'Etat. L'examen de la structure de l'emploi au niveau national permet de relever des taux d'emplois mettant en évidence une nette prédominance des hommes sur les femmes avec respectivement 55,2% contre 34,6% (ENES 2018).

1. REALISATIONS

- l'Office National de la Formation Professionnelle dans son nouveau plan stratégique offre un paquet de formation sur les métiers du futur (l'agro-écologie, agro business) ;
- financement des start-up surtout celles qui sont dans le domaine de l'économie numérique ;
- création de 1000 emplois à travers 41 projets dans le cadre de la promotion des emplois verts pour les femmes.

Le développement de l'emploi se heurte à des contraintes telles que :

2. OBSTACLES

- le déficit de capacité managériale des entreprises de femmes ;
- la faible production de données dans le secteur de l'emploi.

3. RECOMMANDATIONS

- renforcer le leadership féminin et des jeunes dans les secteurs clés de l'économie en favorisant l'innovation technique et technologique ;
- renforcer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'Autonomisation Economique des Femmes.

X. MARIAGE ET RELATIONS FAMILIALES

L'Etat du Sénégal s'est engagé à travers des instruments juridiques comme le protocole de MAPUTO, à veiller à ce que l'homme et la femme jouissent de droits égaux.

1. REALISATIONS

- l'existence de programmes promotionnels des droits humains des femmes (PAN VBG/DH) ;
- l'existence de bureaux de médiation pénale à travers les maisons de justice, les boutiques de droits (sept), le bureau de référencement juridique et judiciaire dans quelques CEDAF.

2. OBSTACLES

- la persistance des normes discriminatoires à l'égard des femmes dans la législation comme celles de la famille et de la sécurité sociale ;
- la mauvaise perception et le non-respect du test médical prénuptial.

3. RECOMMANDATIONS

- prendre des mesures juridiques et politiques pour renforcer la protection des droits de la veuve ;
- réviser les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans la législation nationale ;
- poursuivre le plaidoyer sur l'harmonisation des normes internes aux instruments juridiques internationaux et régionaux protecteurs des femmes.

XI. TRAITE ET EXPLOITATION A LA PROSTITUTION

La traite des personnes est une violation des droits humains plus particulièrement, des femmes et des filles. L'exploitation peut prendre plusieurs formes : la prostitution ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les sévices forcés, l'exploitation du travail d'autrui.

L'Etat s'est engagé dans la lutte contre ce fléau en prenant plusieurs initiatives qui ont abouti aux résultats suivants :

1. REALISATIONS

- le programme de renforcement de capacités du personnel de sécurité en matière de lutte contre la traite des personnes depuis 2017 ;
- la stratégie de démantèlement de réseaux de trafiquants de migrants à Dakar démarrée en 2018;

- l'adhésion du Sénégal à la Stratégie régionale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (2015-2020).

2. OBSTACLES

- la pauvreté et la porosité des frontières ;
- la faible application des lois punissant l'exploitation sexuelle liée souvent au défaut de traçage ;
- absence de mécanisme de surveillance de la mobilité des femmes travailleuses domestiques dans la sous-région et d'autres pays étrangers.

3. RECOMMANDATIONS

- renforcer les mécanismes institutionnels de prise en charge des femmes et enfants victimes d'exploitation sur toutes ses formes ;
- renforcer la mise en œuvre d'initiatives régionales y compris de coopération policière pour lutter contre la traite, notamment avec la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et des accords bilatéraux ;
- développer des programmes spéciaux d'information et de sensibilisation pour lutter contre la précarité des travailleuses domestiques.

XII. FEMMES EN SITUATION DE CONFLIT OU D'APRES CONFLIT

1. REALISATIONS

Concernant ce point, le Sénégal a enregistré d'importants résultats à savoir :

- l'élaboration du deuxième plan d'action R 1325 validé en 2019 ;
- l'implication et la participation des femmes dans le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 à travers le comité inter sectoriel;
- la mise en place de dispositifs communautaires d'alerte précoce des conflits et gestion de la paix dans toutes les régions;
- la mise en place d'un dispositif justice de proximité avec les Maisons de Justice et les Boutiques de droit ;
- l'instauration de cadres de dialogues communautaires sur la gestion des conflits fonciers.

2. OBSTACLES

- Insuffisance de mécanismes endogènes sur l'insécurité humaine galopante avec le développement d'une criminalité transfrontalière ;

- le niveau encore faible de l'implication des femmes dans le processus de paix et sécurité ;
- faible synergie des acteurs œuvrant dans la réalisation de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité.

3. RECOMMANDATIONS

- renforcer la coordination et la synergie des interventions des acteurs dans le processus ;
- trouver des stratégies innovantes et pérennes pour assainir les relations et échanges transfrontaliers avec les pays voisins.

XIII. GROUPES DE FEMMES DEFAVORISEES (FEMMES VIVANT AVEC UN HANDICAP, FISTULES, VICTIMES DE VIOLENCES ET LES VEUVES)

L'engagement des pouvoirs publics se traduit par la constance dans les efforts de création de structures de prise en charge dédiées.

1. REALISATIONS

- la redynamisation du programme d'Appui à la Réinsertion des Femmes affectées de Fistules depuis mai 2019 ;
- les sessions régulières du comité technique national selon une approche intergénérationnelle en avril 2019 ;
- les initiatives d'appui et d'accompagnement ponctuels au profit des femmes veuves depuis 2019.

2. OBSTACLES

- l'inexistence de base de données sur les femmes affectées par la fistule ;
- la faible prise en charge des femmes victimes de violence due à l'absence d'une culture de dénonciation.

3. RECOMMANDATIONS

- renforcer les structures spécialisées de l'offre de services aux personnes vulnérables;
- mettre en place une plateforme prenant en compte les besoins en termes de formation, d'emploi et de santé de la reproduction pour mieux planifier les politiques en faveur des groupes vulnérables.

XIV. NATIONALITE

Des dispositions sont prises pour accompagner l'application effective de la loi sur la nationalité.

1. REALISATIONS

- la mise en place d'un centre d'information sur la nationalité ;
- l'application accrue de la transmission de la nationalité par la mère.

2. OBSTACLES

- le niveau de connaissance moyenne de la procédure sur la nationalité par les femmes ;
- les problèmes liés à la filiation par le père d'enfants issus de relations incestueuses et extra-conjugales.

3. RECOMMANDATIONS

- mettre en place des stratégies d'accompagnement des femmes sénégalaises mariées à des étrangers à pour éviter certaines dérives préjudiciables aux femmes et à leur famille;
- informer et sensibiliser la population sur les problèmes liés à la nationalité touchant la reconnaissance d'un enfant et sa transmission par la femme.

XV. REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Sénégal fait de la gestion des catastrophes et changement climatique une priorité. Ainsi beaucoup de stratégies et politiques ont été mises en œuvre pour favoriser la résilience des populations et des structures en charge de cette question.

1. REALISATIONS

- l'adoption de plan d'action national 2006-2020 pour la mise en place du cadre national pour les services climatologiques ;
- le projet de gestion des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique financé par la Banque Mondiale prolongé jusqu'en 2020.

2. OBSTACLES

- l'impact négatif du changement climatique freinant l'entrepreneuriat des femmes ;
- le faible niveau d'intégration du genre dans les cadres de coordination et de gestion ;
- l'absence de programmes d'adaptation et de résilience des femmes face aux effets des changements climatiques.

3. RECOMMANDATIONS

- développer des capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques y compris l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;
- renforcer les capacités des techniciens pour une meilleure connaissance par les femmes de la variation des ressources hydriques pour le choix variétal de la culture.